

20 octobre 2008

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ALCATEL LUCENT**

(Euronext Paris)

Par courrier du 17 octobre 2008, la société Pzena Investment Management, LLC (120 West 45th Street, New York, 10036 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion (1), a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 16 octobre 2008, par suite d'une acquisition d'actions ALCATEL LUCENT, le seuil de 5% du capital de la société ALCATEL LUCENT et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients, 116 303 752 actions ALCATEL LUCENT représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société (2) ;
- le 17 octobre 2008, par suite d'une acquisition d'actions ALCATEL LUCENT, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALCATEL LUCENT et détenir pour le compte desdits clients, 117 514 134 actions ALCATEL LUCENT représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 5,003% des droits de vote de cette société (2).

---

(1) Les titres sont détenus par différents clients pour lesquels Pzena Investment Management agit comme "discretionary investment adviser" avec le pouvoir de prendre les décisions d'investissement relevant d'un "investment management agreement".

(2) Sur la base d'un capital composé de 2 317 491 685 actions représentant 2 349 045 968 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.